



Groupe de travail Natura 2000 Baie du Mont Saint-Michel Dunes de Dragey et marais de la Claire-Douve

19 octobre 2018, 9h30 – mairie de Dragey-Ronthon, suivi d'une visite de terrain l'après-midi

Collectivités :

ANDRIEUX Claire ~ Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel – Normandie
BACHELIER Alain ~ Maire de Saint-Jean-le-Thomas
BAZIRE Romain ~ Syndicat Mixte Baie du Mont Saint-Michel
BERNIER Amel ~ Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel – Normandie
BION Rodolphe ~ Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche
DEVILLE Marie ~ Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche
DIEUDONNE Gérard ~ Syndicat Mixte des Bassins versants Côtiers Granvillais
EYCHENNE Guillaume ~ Syndicat Mixte des Bassins versants Côtiers Granvillais
HEMON Audrey ~ Syndicat Mixte Baie du Mont Saint-Michel
LE MOING Jean-Marie ~ Mairie de Genêts
PAILLETTE Valentin ~ Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche
TILLIARD Christian ~ Mairie de Dragey-Ronthon

Usagers et leurs représentants :

GOUACHE Christophe ~ Fédération des chasseurs 50

Associations :

BELLENFANT Joël ~ Manche Nature
COCHARD Fabrice ~ Groupe Ornithologique Normand
JACQUOT Marcel ~ Manche Nature
LEBAS Pierre ~ Amis du Rivage de la Baie
PHILIPPE Thierry ~ Manche Nature

Scientifiques :

GORET Marie ~ Conservatoire Botanique National de Brest – Antenne Basse-Normandie

Services de l'État et établissements publics :

BINET Guillaume ~ Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage 50
DOREY Jérôme ~ Direction Départementale des Territoires et de la Mer 50
GRIVAUD Morgan ~ Conservatoire du Littoral – Syndicat Mixte Littoral Normand
HONORE Stéphane ~ Agence Française pour la Biodiversité
LACOSTE Jean-Philippe ~ Conservatoire du Littoral
LE GALL Célia ~ Direction Départementale des Territoires et de la Mer 50
LEFEVRE Thierry ~ Agence de l'Eau Seine - Normandie
MALLET Nathalie ~ Sous-préfecture d'Avranches

MAZIERES Sébastien ~ Direction Départementale des Territoires et de la Mer 50
ROBBE Sandrine ~ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
de Normandie
SEGRETAIN Laure ~ Conservatoire du Littoral
TRAIMOND Gilles ~ Sous-préfet d'Avranches
VATTIER Laurent ~ Direction Départementale des Territoires et de la Mer 50

Excusés :

CATER Normandie
Fédération de pêche 50
Museum National d'Histoire Naturelle
Réserves Naturelles de France

□ Démarche d'actualisation du Document d'Objectifs Natura 2000

Le groupe de travail s'inscrit dans une démarche d'actualisation du Document d'Objectifs des deux sites Natura 2000 de la baie du Mont Saint-Michel. Elaboré entre 2006 et 2009 et approuvé en 2011, ce document exhaustif doit aujourd'hui être mis à jour, pour actualiser le plan d'actions afin que celui-ci corresponde au mieux aux enjeux actuels du site et pour répondre aux obligations régies par le Code de l'Environnement.

Ce groupe de travail fait partie d'un cycle de réunions qui s'échelonneront au cours de l'année 2018 sur les différents secteurs et thématiques de la baie. Ces réunions ont pour objet de partager l'évaluation du Document d'Objectifs présentée au Comité de Pilotage du 20 novembre 2017, de la compléter le cas échéant, puis de concerter l'ensemble des acteurs concernés par la thématique et le territoire traité autour des perspectives de gestion et d'actions Natura 2000 à prioriser au cours des prochaines années.

Cette démarche s'inscrit également dans le cadre du plan de gestion UNESCO de la baie du Mont Saint-Michel (volet lié au patrimoine naturel) en cours d'élaboration et de l'animation du site RAMSAR de la baie du Mont Saint-Michel.

Le diaporama et le relevé de décisions du groupe de travail sont joints au présent compte-rendu.

□ Perspectives

Une réflexion est à engager avec les agriculteurs pour rechercher les conditions favorables à un allègement du chargement sur les parcelles publiques et privées des prairies dunaires. Ce travail serait à engager avec la profession et les représentants agricoles pour définir les modalités les plus appropriées d'intervention sur le secteur (diagnostic d'exploitation à la parcelle ?). Un pilotage par une structure tierce serait à envisager, le périmètre à étudier ne se limitant pas au zonage Natura 2000.

Une réunion sera prochainement organisée en lien avec la sous-préfecture d'Avranches auprès des responsables des centres d'entraînement équestres. Des moyens signalétiques et de répression seront déployés sur site pour faire cesser les activités équestres non autorisées (hersage, galop dans la dune vive située sur le Domaine Public Maritime). Des cheminements existants pourront être réaménagés afin de contenir les passages de cavaliers.

Un stage co-encadré entre le Conservatoire Botanique et le Conservatoire du littoral est envisagé pour l'année 2019 comprenant un volet inventaire de l'état des prairies dunaires normandes, un questionnaire sur les pratiques auprès des agriculteurs et une analyse des cahiers des charges sur les parcelles acquises par le Conservatoire du littoral. Plusieurs sites pilotes sont envisagés dont les dunes de Dragey.

Une déclinaison de la charte Natura 2000 sera envisagée pour les activités soumises à évaluation d'incidences, afin de dispenser les signataires de la procédure d'évaluation des incidences (charte Warsmann) : cas des manifestations récurrentes notamment.

Une stratégie de valorisation du patrimoine naturel coordonnée à l'échelle de la baie va être développée, notamment dans le cadre de la démarche de labellisation RAMSAR. L'ensemble des structures de sensibilisation et de communication environnementale seront associées à cette démarche.

Un projet de CPIE, porté par la Maison de la Baie du Vivier-sur-Mer, est en cours de développement. Il vise deux objectifs principaux : créer un centre de ressources pour diffuser la connaissance et développer des outils de communication avec les acteurs du territoire.

Une structuration de la connaissance de la biodiversité va être développée en baie du Mont Saint-Michel dans l'objectif de standardiser et bancariser la donnée afin de la valoriser et la rendre communicable. Des groupes de travail spécifiques seront initiés en 2019 sur la thématique.

Une logique d'adaptation du territoire face à la montée du niveau marin est à anticiper sur ce secteur vulnérable, par l'aménagement de systèmes de protection rétro-littoraux et le recul stratégique de bâtis exposés.